



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intermittents

Question écrite n° 35678

Texte de la question

Dans la lettre d'information du ministère de la culture et de la communication n° 114 de février 2004, il est annoncé que le ministre de la culture et de la communication a adressé au ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité le rapport de M. Bernard Gourinchas sur le recours à l'intermittence dans les sociétés de l'audiovisuel public en appelant son attention sur la proposition de création d'une nouvelle forme de contrat de travail adapté au secteur audiovisuel. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité quelle est son opinion sur cette proposition et quelles sont les suites qu'il envisage de lui donner.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35678

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1933